

Les 5 idées d'économies de la semaine Fondation iFRAP - Le Figaro

Le 13 février 2014 par la Fondation iFRAP

Tous les jours, en partenariat avec le quotidien Le Figaro, la Fondation iFRAP publie une mesure à l'économie chiffrée. Retrouvez donc nos "50 idées pour économiser 50 milliards d'euros" dans les pages Opinions (p. 15) du quotidien ou directement sur notre site internet en cliquant [ici](#).

1. Fonction publique : retour aux 39 h

REVENIR progressivement aux 39 heures dans la fonction publique renouerait avec l'esprit de la réforme des 35 heures puisque même Lionel Jospin ne comptait pas initialement y appliquer la réduction du temps de travail. La fonction publique française compte en moyenne 700 000 agents de plus que les autres pays de l'UE ; et son temps de service annuel y est un des plus faibles. Hors personnel enseignant, on compte 4,4 millions d'agents publics qui accomplissent leurs missions en 1 607 heures annuelles. À partir de ces données, 1 heure supplémentaire travaillée équivaut au travail à temps plein de 125 623 personnes. En relevant le temps de travail hebdomadaire des agents publics de 4 heures, il serait possible de générer l'équivalent du travail de 500 000 fonctionnaires. Un objectif atteignable en 4 ans, à condition de rajouter 1 heure au service hebdomadaire chaque année et de ne pas remplacer les départs en retraite. Relever le service hebdomadaire entre 1 et 4 heures permettrait d'économiser entre 3,7 et 15 milliards d'euros par an en matière de masse salariale.

2. Décentraliser l'éducation

37.000. C'est le nombre d'acteurs qui interviennent sur les questions d'éducation entre l'État, les régions, les départements et les communes. Ainsi quand la France compte 220.000 personnels administratifs, l'Allemagne en compte 87.000 et le Royaume-Uni 100.000. Une sur-administration qui coûte chère : 14 milliards d'euros de dépenses annexes (restauration, transports, administration). Est-il vraiment nécessaire que l'État possède ses propres services aux niveaux des régions (Académies) et des départements (services académiques départementales) ? La division financière, où les régions financent l'immobilier des lycées, les départements celui des collèges et les communes celui des écoles, a-t-elle un sens, hormis celui de multiplier les financeurs quand l'État reste l'unique décisionnaire ? Décentraliser l'Éducation en donnant aux régions les compétences éducatives et en laissant les communes gérer tous les établissements scolaires de leur zone, permettrait une rationalisation du coût administratif de l'Éducation d'un minimum de 5 milliards d'euros et d'environ 100.000 agents publics.

3. Culture : Cesser toute subvention aux Frac

Les FRACs, ces 23 Fonds régionaux d'art contemporain créés il y a tout juste 30 ans, amoncellent 27.000 œuvres achetées grâce aux subventions des régions et de l'État (24 millions d'euros en 2010). Problème, à force d'accumuler des œuvres sans vendre, elles sont en train de se construire des super-réserves et des salles d'exposition temporaires ou permanentes. La construction du nouveau bâtiment pour le FRAC Bretagne coûte 17,8 millions d'euros, 20 millions d'euros pour le FRAC PACA, et jusqu'à 52 millions d'euros pour le FRAC Aquitaine. Un budget conséquent pour des lieux très peu visités : entre 14.000 et 16.000 visiteurs par an. D'autant que cette muséification va à l'encontre de leur mission qui est de soutenir les artistes et de diffuser l'art contemporain à un public plus large. Il faut donc cesser toute subvention aux FRACs et que leur budget soit assuré par la vente annuelle de 10% des collections et le mécénat privé. En plus de permettre le recentrage de la mission des FRACs sur la mobilité de l'art contemporain, on trouve, à la clef, une économie potentielle de 15 millions d'euros.

4. Réduire le nombre de logements intermédiaires

Un ministre qui occupe un appartement de 120 m² pour un loyer moitié moins important que le prix du marché : ce type de scandale émaille régulièrement le secteur du logement social. Il s'agit le plus souvent de logements intermédiaires (PLS, PLI, ILN), une frange de logements à la marge de la loi SRU ayant bénéficié de prêts ou d'aides à la construction. Pour ces logements gérés par des bailleurs sociaux les plafonds de ressources sont élevés (72 000 euros par an pour un jeune ménage en région parisienne pour un PLI). Si leur utilité est contestée : niveau de loyers, concurrence avec l'accession à la propriété, on en compte près de 100 000 rien qu'en région parisienne ! À cela s'ajoute le parc public de logements propriétés de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux. Le nombre de ces « autres » logements est estimé entre 100 000 et 300 000. La vente de

5 à 10 % de ces logements permettrait de récupérer 5 milliards d'euros (12 % du total des aides publiques au logement), pour désendetter les organismes HLM ou les autres propriétaires, tout en diminuant les frais de gestion. Les ventes doivent concerner en premier lieu les appartements occupés par ceux qui sont en situation de dépassement des plafonds.

5. Réduire le nombre de parlementaires et le train de vie des Assemblées

539 millions d'euros. C'est le budget de l'Assemblée nationale (contre 338 millions pour The House of Commons et 451 millions pour le Bundestag), 875 millions d'euros par an au total avec le Sénat auxquels s'ajoutent les 154 millions de la réserve parlementaire. En trente ans, l'Assemblée a augmenté de 38 % le nombre de ses agents et est passée de 487 à 577 députés (équivalent à 112 000 hab./député, soit l'un des taux de représentativité les plus élevés). Revenir à 487 députés permettrait d'économiser 14,6 millions d'euros. Réduire le coût de fonctionnement de notre système parlementaire est possible à condition de revenir sur l'opacité des financements que permet la multiplicité des primes et des indemnités diverses. Si l'on payait les indemnités d'heures supplémentaires des séances de nuit aux seuls agents présents en séance, l'économie serait d'environ 32 millions par an à l'Assemblée nationale et de 20 millions environ pour le Sénat. Sans toucher au nombre de sénateurs, ces économies pourraient représenter un total de 66,6 millions d'euros par an.

Les 5 idées d'économies de la semaine Fondation iFRAP - Le Figaro

Le 20 février 2014

Tous les jours, en partenariat avec le quotidien Le Figaro, la Fondation iFRAP publie une mesure à l'économie chiffrée. Retrouvez donc nos "50 idées pour économiser 50 milliards d'euros" dans les pages Opinions (p. 15) du quotidien ou directement sur notre site internet en cliquant [ici](#).

1. Changer le régime des intermittents

507 heures travaillées sur 10 mois (soit 3 mois à 40 heures par semaine) : voilà ce que doivent accomplir les quelque 109 000 intermittents du spectacle pour toucher les indemnités chômage. Un système unique au monde. L'allocation est versée aux intermittents lorsque ceux-ci travaillent. Elle se cumule avec leur revenu sans être plafonnée. Une générosité expliquée par le caractère discontinu de leur activité mais excessive comparée à la situation des intérimaires, soumis à une précarité tout aussi grande sans bénéficier des mêmes avantages. En 2011, le montant des allocations des intermittents s'élevait à 1,2 milliard d'euros pour 239 millions de cotisations. Soit plus d'un milliard de déficit annuel, c'est-à-dire « un tiers du déficit total de l'assurance-chômage, alors que les intermittents ne constituent que 3 % des demandeurs d'emploi », comme le rappelle la Cour des comptes. L'alignement du régime des intermittents sur celui de l'interim entraînerait une économie de 320 millions d'euros par an.

2. Mettre fin au monopole de SNCF Infrastructure

La SNCF est organisée en cinq divisions, dont Infrastructure qui réalise et entretient les voies et les signalisations du réseau ferroviaire public. Son chiffre d'affaires est de 5,5 milliards d'euros par an. Or, ce réseau n'est pas la propriété de la SNCF mais de l'entreprise Réseau ferré de France (RFF) dont la situation est ambiguë. Pour entretenir ses infrastructures, RFF a l'obligation de faire appel à SNCF Infrastructure, et à elle seule. Le surcoût résultant de ce monopole est estimé à 25 %. « Dans l'infrastructure, on peut réaliser d'énormes gains de productivité en organisant mieux le travail. Certains parlent de coûts divisés par deux, déclare Claude Martinaud, ex-président de RFF. Mais ce sont les mêmes personnes qui font le diagnostic de ce qu'il faut faire et qui le font ensuite. Quand vous travaillez sur la ligne Béziers-Neussargues, vous n'allez pas dire qu'il n'y a rien à faire ; vous allez même dire le contraire pour justifier le maintien des effectifs. » Économie réalisable : 1 milliard d'euros par an.

3. Hôpitaux publics : convergence des tarifs

La liste des tarifs établie par la Caisse nationale d'assurance-maladie pour payer les établissements de soins comporte des milliers de lignes. Non sans raison. Il existe un nombre considérable de pathologies. Une opération n'a pas le même prix si le patient est âgé de 30 ans ou de 80 ans. Le coût de l'opération varie à Paris ou dans une petite ville. Pour autant, est-il légitime qu'il existe deux listes de tarifs : une pour les hôpitaux publics et une pour les cliniques privées, avec des niveaux de tarifs généralement inférieurs de 20 % pour le privé ? Une prothèse de hanche techniquement peu complexe coûte 4 927 € à l'hôpital public et 3 021 € dans une clinique privée. Or, les missions spécifiques des hôpitaux publics - enseignement, recherche, urgences - ne peuvent être invoquées pour justifier ce deux poids deux mesures car elles sont financées par des budgets à part. En 2005, le gouvernement avait décidé d'une liste unique de tarifs en 2012, puis en 2018. La convergence avait débuté, mais elle a été stoppée... en 2013, au moment où la France en a le plus besoin pour réduire ses déficits. Économie possible grâce à la convergence des tarifs : 5 milliards d'euros par an.

4. Développer la chirurgie ambulatoire

La chirurgie ambulatoire - qui consiste à entrer à l'hôpital, être opéré et sortir le même jour - a été rendue possible par les progrès de la chirurgie et de l'anesthésie. Cette innovation diminue le coût des traitements et la fréquence des maladies nosocomiales, tout en réduisant les perturbations liées au séjour hors de son domicile. Or, en France, la proportion des opérations réalisées en ambulatoire est très inférieure à ce qu'on observe en Suède, au Danemark, au Royaume-Uni, en Allemagne ou aux États-Unis. Le retard est particulièrement important dans les hôpitaux publics. Sans doute parce que cette technique exige une restructuration des locaux et des équipes ainsi qu'une organisation minutieuse des soins. Le retard d'un seul examen ou d'un seul intervenant et la chirurgie ambulatoire devient impossible. Économie réalisable : 4 milliards d'euros par an.

5. Agriculture : réduire la bureaucratie

En vingt ans, le nombre d'exploitations a baissé de moitié et la tendance se poursuit. Or, le nombre de fonctionnaires du ministère de l'Agriculture n'a baissé que de 9 % depuis 1980, sans compter les opérateurs de ce ministère dont les effectifs ont augmenté. Outre les effectifs de l'enseignement agricole, le ministère de l'Agriculture compte actuellement 15 000 fonctionnaires. Ce nombre aurait dû diminuer de moitié pour évoluer comme le nombre d'exploitations, et de moitié encore grâce aux progrès de productivité rendus possibles par les nouvelles technologies. Il faut simplifier le régime des subventions, supprimer la gestion des quotas, le contrôle des structures des exploitations, l'attribution des droits de produire et mettre un terme à l'administration du marché des terres agricoles. Quand on envoie un inspecteur vérifier que le nombre d'oliviers correspond à celui déclaré par l'agriculteur, il y a quelque chose qui ne marche pas. Économies réalisables : 400 millions d'euros par an.

Les 5 idées d'économies de la semaine Fondation iFRAP - Le Figaro

Le 27 février 2014

Tous les jours, en partenariat avec le quotidien Le Figaro, la Fondation iFRAP publie une mesure d'économie chiffrée. Retrouvez donc nos "50 idées pour économiser 50 milliards d'euros" dans les pages Opinions (p. 15) du quotidien ou directement sur notre site internet en cliquant [ici](#).

1. Chômage : rendre les allocations dégressives

Le régime d'assurance-chômage français est l'un des plus généreux au monde, mais il devrait atteindre un déficit de 4 milliards d'euros à la fin de l'année. En 2014, 31 milliards seront dédiés à l'indemnisation du chômage et l'Unedic prévoit 75.000 nouveaux chômeurs. Les pays qui ont fait le choix d'une indemnisation élevée (en France, entre 63% et 93% de la rémunération nette) mettent généralement en place une dégressivité des indemnités sur la durée ou en fonction du comportement du demandeur d'emploi. En Allemagne, le premier refus d'une offre raisonnable d'emploi donne lieu à un abaissement de l'indemnité de 30% pendant 3 mois. Si on augmentait de 4 à 8 mois la durée de cotisation nécessaire pour l'ouverture des droits, et si l'on passait à 85% de l'allocation journalière de remplacement à partir du 13e mois et à 75% à partir du 19e mois, l'économie pourrait être de 5 milliards d'euros.

2. Fusion des écoles

La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni comptent relativement le même nombre d'élèves dans l'enseignement obligatoire - environ 10,5 millions chacun -, mais la France se caractérise par une très faible densité : 23 élèves par km² contre 36 en Allemagne et 49 au Royaume-Uni. Il en résulte un très grand nombre de petits établissements scolaires en France. Ramener le pays dans la moyenne de ses voisins permettrait de supprimer 17 000 établissements sur les 48 984 écoles, collèges et lycées que nous comptons. D'autant que l'OCDE rappelle régulièrement que le ratio enseignants/élèves et la taille des établissements n'influencent pas la performance des élèves. Rationaliser la répartition territoriale des établissements scolaires dans une optique de décentralisation de l'éducation et de fusion des communes doit, à terme, permettre une économie de 10 milliards d'euros.

3. Immobilier de l'État

En 2011, la Fondation estimait le patrimoine immobilier public (hors collectivités) à 154,19 milliards d'euros. Un chiffre mis à jour en 2013 par la Cour des comptes pour un montant total de 166 milliards d'euros, dont 63,7 milliards pour l'État et ses opérateurs, puis 43 milliards pour le secteur social et hospitalier. La RGPP avait comme objectif de re-dynamiser la cession de l'immobilier public en réduisant l'espace à 12 m² par agent contre une moyenne actuelle de 15 m²/agent à Paris et 18,4 m²/agent en province dans les services déconcentrés. Le gouvernement actuel affiche un objectif de 15,37 m² par agent. Entre 2007 et 2012, seulement 3% des surfaces de bureaux publics de l'État ont été cédés. Cela témoigne de ventes peu dynamiques.

Parvenir à un objectif de 12 m²/agent (puis de 8 m², à l'image de ce que visent les Britanniques) permettrait une contraction de 10% de la valeur du parc immobilier national (hors collectivités locales), soit 3 fois l'effort actuel. En dix ans, l'économie réalisée serait de plus de 16,6 milliards d'euros, soit une économie annuelle de 1,6 milliard.

4. Fonction publique : non renouvellement des postes

La fonction publique est le premier poste de dépense en France : 288 milliards d'euros par an, en incluant les pensions. L'Allemagne compte 1,2 million d'agents publics de moins que nous. Or, une réduction de 300.000 postes, soit un quart du différentiel qui nous sépare de l'Allemagne, est atteignable à condition de mettre en place le non-remplacement des départs à la retraite secs sur quatre ans pour la fonction publique d'État et territoriale. L'économie sera alors de 317.943 postes et 9,2 milliards d'euros.

Une économie qui peut être doublée en mettant toutes les administrations publiques à contribution. Avec une réduction additionnelle de - 5% sur les effectifs de la fonction publique hospitalière, - 10% sur ceux de la Sécurité sociale et des opérateurs de l'État et en remplissant l'objectif de diviser par deux le nombre d'agents des communes de moins de 10.000 habitants, il serait possible d'atteindre en huit ans une économie de 600.000

postes et plus de 17,4 milliards d'euros. En plus d'un enjeu financier, il s'agit aussi de ramener la France dans des proportions raisonnables d'emploi public.

5. Régions/SNCF : la concurrence nécessaire

En achetant leur billet, les voyageurs ne paient que 20% du coût des trains express régionaux. Pour équilibrer le budget de ces TER, les régions versent plus de 3 milliards d'euros par an à la SNCF. Mais comme tout client face à un monopole, elles sont démunies pour obtenir le service promis par la SNCF.

Le gouvernement précédent avait déclaré : « Introduire une concurrence maîtrisée dans notre transport ferroviaire régional, c'est créer les conditions d'un bénéfice profitable à tous. » Mais il n'a pas agi.

Les exemples étrangers et les offres des concurrents indiquent que l'ouverture à la concurrence réduirait le coût des TER de 30%. Malgré la proximité politique entre les élus des régions et la SNCF, les crises sont permanentes. Midi-Pyrénées et Nord-Pas-de-Calais viennent de suspendre tout paiement à la SNCF : « Nos efforts financiers sans précédent n'ont pas entraîné une amélioration du service à laquelle la SNCF s'était engagée. » Économie réalisable : 1 milliard d'euros par an.

Les 5 idées d'économies de la semaine Fondation iFRAP - Le Figaro

Le 6 mars 2014

Tous les jours, en partenariat avec le quotidien Le Figaro, la Fondation iFRAP publie une mesure d'économie chiffrée. Retrouvez donc nos "50 idées pour économiser 50 milliards d'euros" dans les pages Opinions (p. 15) du quotidien ou directement sur notre site internet en cliquant [ici](#).

1. Réintroduire le principe de jours de carence dans le public

39 jours d'absence par agent et par an, toutes causes confondues, pour Montpellier : c'est le record du palmarès de l'absentéisme établi par la Fondation iFRAP sur les 30 plus grandes villes, avec un taux moyen d'absentéisme de 11,8 %. Cet indicateur, symptomatique de la gestion du personnel dans les collectivités locales, où les contrôles des arrêts maladie sont rares et l'indemnisation des jours d'absence généreuse, est systématiquement examiné lors des audits des chambres régionales des comptes. L'introduction du jour de carence avait constitué une amélioration en agissant sur les petites absences répétitives. Sa suppression ne va ni dans le sens d'une réduction de l'absentéisme ni dans celui d'une économie sur les dépenses de personnel. Réintroduire le principe de jours de carence avec éventuellement un maximum de six jours de carence par an pris en charge (hors primes) permettrait de faire baisser le taux d'absentéisme des communes. **À la clé, rien que pour les communes, ce sont 2 milliards d'euros d'économies.**

2. CNC : économiser 200 millions d'euros par an

Avec plus d'un milliard d'euros de budget annuel, le Centre national de la cinématographie a été de nombreuses fois critiqué notamment pour son manque de transparence, son aversion à l'évaluation et son manque de « tutelle » de la part du ministère de la Culture qui ne fait que « suivre » ses activités. Le CNC bénéficie de taxes affectées payées par les éditeurs et les distributeurs de services de télévision (TST), les entrées et salles de cinéma (TSA) et la vidéo à la demande. C'est un peu la double peine pour les chaînes de télévision privées qui ont, en plus de la TST, une obligation de production d'œuvres audiovisuelles. Les recettes de ces taxes ont enregistré une hausse de 40 % sur la période 2007-2011 (+230 millions d'euros) tandis que la trésorerie du CNC atteignait 789 millions d'euros. Le système des taxes affectées doit être réformé. Pour 2014, un prélèvement exceptionnel de 90 millions d'euros a été effectué et ce pour la deuxième année consécutive. La Fondation iFRAP propose que le prélèvement exceptionnel soit pérennisé au profit de l'État avec pour objectif de générer 200 millions d'euros d'économies.

3. Retraites : supprimer les catégories actives

57 ans, c'est l'âge moyen de départ à la retraite pour les catégories actives de la fonction publique contre plus de 61 ans pour les salariés du privé. Le dernier rapport sur les pensions publiques indique que ce régime concerne en 2012 27 000 départs à la retraite, dont 27 % d'agents de la fonction publique d'État, 6 % de la territoriale et 63 % du secteur hospitalier public. Et encore, la suppression par extinction des corps des instituteurs (1989), des anciens agents de La Poste (2000) ou celui des infirmiers (2010) contribue à baisser le flux de ces retraités de façon très progressive. Autre élément important, pour la moitié des retraités bénéficiaires de ce régime les montants moyens de pensions sont supérieurs à ceux des agents relevant de la catégorie sédentaire. Des retraites supérieures et versées plus longtemps, ce qui explique qu'au total les fonctionnaires représentent 16,5 % des retraités et plus de 25 % des pensions versées ; et le déficit des retraites publiques, plus de 7 milliards par an. La Fondation iFRAP a calculé que la suppression du dispositif « catégorie active » permettrait d'économiser 3,2 milliards d'euros à l'horizon 2020.

4. Fonction publique : fin du dogme de l'ancienneté

La France reste l'un des rares pays au monde à toujours pratiquer l'avancement dans la fonction publique uniquement à l'ancienneté. Toutes les études montrent que l'avenir est à l'évaluation individuelle fondée sur la performance. L'avancement à l'ancienneté coûte 1,2 milliard d'euros par an. S'y ajoute la revalorisation annuelle du point d'indice, base de calcul des salaires des trois fonctions publiques. Son augmentation d'un seul point coûte 1,8 milliard d'euros. Le gel du point d'indice depuis 2010 n'a pas permis d'économies satisfaisantes car le nombre total d'agents continue d'augmenter (+ 16 600 en 2012). Deux solutions sont possibles : soit geler les embauches, soit geler l'avancement à l'ancienneté. Le gel de l'avancement permettrait une économie de 6 milliards d'euros sur cinq ans. Cet effort est engagé chez la plupart de nos voisins européens : l'Italie et l'Espagne ont décidé d'un gel des salaires publics sur plusieurs années et ont aussi réduit les effectifs de leurs

fonctions publiques (entre 5 et 10 %). Le gouvernement italien est même allé plus loin en gelant toutes les embauches dans la fonction publique tant que les objectifs d'économies ne seront pas atteints.

5. Fusionner les communes de moins de 10 000 habitants

Avec 36 769 communes, la France concentre 40 % des collectivités de l'Union européenne. Un record régulièrement déploré par l'OCDE qui invite le pays à « simplifier la structure des administrations infranationales, notamment en fusionnant les plus petites des 36 700 communes. [...] En moyenne, une commune française compte environ 1 800 habitants contre 5 500 pour l'Union européenne ». Il faut trouver, en France, une taille critique des collectivités avec des communes plus larges, plus efficaces et avec plus de responsabilités comme cela se pratique déjà chez nos voisins. En 30 ans, l'Allemagne passe de plus de 30 000 à 12 196 communes et ce, malgré la réunification. L'Italie et l'Espagne comptent toutes les deux quelque 8 000 communes quand le Royaume-Uni, en supprimant les échelons administratifs régionaux et communaux, est géré par 409 « autorités locales ». En France, la fusion des petites communes (moins de 10 000 habitants) permettrait de supprimer les nombreux doublons et près de 120 000 postes de fonctionnaires territoriaux pour atteindre 6 milliards d'économies d'ici à cinq ans.

Les 5 idées d'économies de la semaine Fondation iFRAP - Le Figaro

Le 13 mars 2014

Tous les jours, en partenariat avec le quotidien Le Figaro, la Fondation iFRAP publie une mesure d'économie chiffrée. Retrouvez donc nos "50 idées pour économiser 50 milliards d'euros" dans les pages Opinions (p. 15) du quotidien ou directement sur notre site internet en cliquant [ici](#).

1. Suppression de la réserve parlementaire

Géré de façon complètement opaque, le montant de la réserve parlementaire n'est connu que pour l'année 2011 : 154 millions d'euros auront alors été dépensés aléatoirement par les parlementaires (72,3 millions pour les députés, 48,8 millions pour les sénateurs et 32,2 millions de réserve ministérielle). Ces sommes passent principalement dans le financement de projets communaux et d'associations. Problème, les parlementaires ont tendance à attribuer des subventions à la commune dont ils sont maires, conseillers municipaux ou candidats. Autre ambiguïté, des ministres encore en activité se sont vu verser de la réserve parlementaire « Assemblée nationale », alors même qu'ils avaient cédé leur siège de député à leur suppléant et que celui-ci en a aussi touché. La tentative de réforme où chaque député se voit allouer 130 000 euros via son groupe politique n'est pas satisfaisante. Pour mettre fin au clientélisme et à l'opacité du système, il faut simplement supprimer cette pratique. En jeu, une économie, à partir du montant actualisé de la réserve parlementaire des députés en 2013, de plus de 163 millions d'euros.

2. Réduire le nombre de régions et revoir la clause générale de compétence

Aujourd'hui la France compte 22 régions et 1,9 million de fonctionnaires territoriaux. Réduire le nombre de **régions à 15 permettrait une économie d'environ 1 milliard d'euros en année pleine**, dont 300 millions d'euros sur les dépenses de personnel. Des économies potentiellement plus importantes en revoyant la clause générale de compétence des collectivités. L'État pourrait se désengager de certaines missions comme la politique éducative, alors que les collèges, les voies départementales et la politique culturelle pourraient être cédés par les départements aux régions. Un renforcement des missions régionales mais aussi de leurs budgets. Aujourd'hui les régions pèsent seulement 12 % des dépenses locales, avec 24 milliards d'euros (contre 325 milliards pour les 16 Länder allemands). Revoir le périmètre des missions des régions est une nécessité pour en finir avec les doublons. Exemple : depuis 1987 cohabitent 2 CTR (centres touristiques régionaux) en région Paca, l'un à Nice, géré par le département et qui perçoit, tous les ans, une subvention de 900 000 euros de la part du CRT de la région, installé à Marseille.

3. Négocier avec la Suisse sur le chômage des frontaliers

Jusqu'en 2009, une convention franco-suisse sur l'assurance-chômage organisait le remboursement par la Suisse de 90 % des cotisations perçues sur les salaires des travailleurs frontaliers français. Ces rétrocessions s'élevaient à 119 millions d'euros en 2007. Or, la convention a pris fin en 2009 sans que soit négocié un nouvel accord bilatéral. Il a fallu attendre 2012 pour qu'une recommandation européenne prévoit que l'État d'emploi rembourse la totalité du montant des indemnités des trois premiers mois, voire des cinq premiers mois dans le cas d'un frontalier qui a travaillé plus d'un an en Suisse. Mais la Suisse n'a versé que 1,8 million d'euros en 2012 et 112 millions d'euros en 2013. La situation reste donc très déséquilibrée, car très peu de Suisses viennent travailler en France alors que les frontaliers français représentent 53 % des travailleurs frontaliers en Suisse. Il est donc urgent qu'une nouvelle convention soit négociée. Selon l'UNEDIC, le remboursement annuel de 400 à 500 millions d'euros versés par la France aux demandeurs d'emploi frontaliers est en jeu.

4. Rationaliser le réseau diplomatique

Avec 168 ambassades, la France possède le troisième réseau diplomatique derrière les États-Unis et la Chine, et le premier réseau dans l'Union européenne. Mais les « affaires étrangères », comme elles se présentent en France, ont-elles encore un sens alors que chaque ministère possède un service international ? La modernisation de notre réseau ne devrait-elle pas passer par une mise en commun de nos moyens avec les autres membres de l'Union européenne ? À titre d'exemple, le Royaume-Uni, qui a longtemps eu la même approche que la France vis-à-vis de sa représentation extérieure, décide dans les années 1990 de réformer son modèle diplomatique : en fermant une trentaine d'ambassades, en réorientant sa présence vers des pays jugés plus stratégiques, en employant un effectif composé aux deux tiers d'agents locaux (contre seulement un tiers pour la France) et en transformant peu à peu le Foreign Office en l'un des services du Prime Minister. Bilan : les Britanniques

remplissent aujourd'hui les mêmes missions que le Quai d'Orsay avec presque 1 milliard d'euros et 1 000 agents de moins.

5. Mettre fin à l'action extérieure des collectivités locales

Les collectivités locales françaises ont tissé de longue date des relations avec leurs homologues dans les autres pays européens. **Communes, départements et régions ont ensuite entrepris d'aider les pays en voie de développement.** Or, cette action extérieure des collectivités territoriales n'est transparente ni au regard des objectifs ni au regard des sommes investies. En 2005, les collectivités locales ont dépensé 230 millions d'euros à ce titre. De surcroît, seule fait l'objet d'une recension précise l'aide publique au développement (APD), qui a représenté 55 millions d'euros en 2010. Si l'on comprend la nécessité de répondre aux situations d'urgence humanitaire, **pourquoi l'échelon local devrait-il y prendre part ?** Le bon niveau d'action n'est-il pas celui des organisations non gouvernementales et celui de l'État dans son rôle de coordination des secours ? Réorienter l'aide des collectivités territoriales vers les situations jugées prioritaires leur permettrait de pratiquer des économies. En jeu : entre 70 et 150 millions d'euros par an.

Les 5 idées d'économies de la semaine Fondation iFRAP - Le Figaro

Le 20 mars 2014

Tous les jours, en partenariat avec le quotidien Le Figaro, la Fondation iFRAP publie une mesure d'économie chiffrée. Retrouvez donc nos "50 idées pour économiser 50 milliards d'euros" dans les pages Opinions (p. 15) du quotidien ou directement sur notre site internet en cliquant [ici](#).

1. Pour une allocation sociale unique

Les dépenses de protection sociale explosent. Elles atteignent aujourd'hui plus de 620 milliards d'euros par an. Ces dépenses sont financées en partie par les cotisations sociales, par l'impôt, mais aussi par le déficit et la dette publique. Cent aides sociales différentes sont versées par une multitude d'acteurs publics, ce qui double le coût de distribution des aides (1,46 % du PIB contre 0,88 % en moyenne dans l'UE). Confronté aux mêmes dérives que nous, le Royaume-Uni a décidé en 2011 d'unifier ses 51 aides sociales en un « crédit universel » plafonné au niveau du revenu moyen d'un foyer anglais. En France, réunir le RSA, les allocations logement, la PPE, l'AAH, etc., en une seule allocation plafonnée **avec un seul guichet et un seul fichier permettrait au minimum** d'économiser 800 millions d'euros par an, soit le montant des fraudes aux prestations sociales évaluées par la Caisse nationale des affaires familiales.

2. Contraindre les opérateurs de l'État à réduire leurs coûts

Chaque année, les 640 opérateurs de l'État - organismes distincts de l'État, au statut juridique public ou privé, auxquels est confiée une mission de service public - bénéficient de subventions d'environ 20 milliards d'euros, de crédits d'intervention de près de 8 milliards et de taxes et d'impôts affectés de quelque 9 milliards. Ces opérateurs étaient censés baisser leurs dépenses de fonctionnement de 5 % dès 2011 et réduire leurs effectifs de 1,5 % par an. Or, en réalité, leurs effectifs ne cessent d'augmenter. Ce tour de passe-passe permet à l'État de donner l'impression d'une maîtrise de sa masse salariale car les effectifs des opérateurs ne sont pas compris dans la loi de finances. En 2013, 300 millions d'euros de dépenses de personnel de l'État ont été ainsi transférés aux opérateurs, soit 10 868 agents. Il faut donc renforcer le contrôle budgétaire sur les opérateurs et les soumettre aux mêmes restrictions budgétaires que le reste des acteurs publics. Imposer aux opérateurs des économies de fonctionnement de 10 % sur trois ans permettrait de dégager 500 millions au total.

3. Mutualiser et externaliser le traitement des rémunérations des fonctionnaires

L'État vient de jeter l'éponge. Le logiciel de paie des fonctionnaires de l'État, dont le lancement avait été décidé en 2007, vient d'être abandonné pour cause de budget pharaonique après six ans de travaux infructueux qui auront abouti à 290 millions d'euros de pertes. Cet échec contraint l'État à maintenir un effectif de 12 000 agents chargés de traiter la paie de 2,5 millions de fonctionnaires de l'État (soit environ 200 bulletins de paie par agent). Le Royaume-Uni, confronté à la même problématique et après une expérimentation concluante dans ses services de santé publique, a organisé le déploiement en octobre 2014 de son Shared Services Connected Ltd ; une mutualisation et informatisation de la gestion du personnel de ses principaux ministères. L'économie attendue est de 500 millions de livres par an et la réduction de 43 % des effectifs chargés du traitement des paies : fin 2014, 518 agents devront ainsi s'occuper de la paie de 160 000 fonctionnaires britanniques. En France, harmoniser les systèmes informatiques des ministères devrait permettre 190 millions d'économies au minimum.

4. Réduire les subventions aux associations

Chaque année, l'État, les collectivités locales et la Sécurité sociale accordent plus de 30 milliards de subventions aux associations. Si l'on considère le détail, l'État octroie 7 milliards aux associations, les collectivités leur consentent plus de 16 milliards et les organismes sociaux plus de 4 milliards. Une saine politique associative devrait consister à favoriser la prise en charge, par le secteur privé, d'organismes aujourd'hui subventionnés par le secteur public. En matière de services sociaux, de santé et d'éducation, il existe des opportunités réelles. Le bénévolat continue de se développer. Quelque 16 millions de personnes déclaraient avoir accompli des activités bénévoles dans des associations en 2011. Les financements privés commencent maintenant à monter en puissance. Ils atteignent presque le montant des financements publics. La réduction de 5 % des subventions locales aux associations et la création d'un plafond maximal d'emplois dans le secteur associatif - financé à 30 % par des fonds publics - devraient permettre de réaliser une économie de 1,36 milliard d'euros par an pour les seules subventions locales aux associations.

5. Médecine de ville, réduire les actes inutiles

Dans le domaine de la santé, les progrès possibles sont considérables. Faire évoluer la médecine de villes en diversifiant les modes d'exercice (exercice en groupes, délégation de tâches, salariat, entrepreneuriat, liaison avec un établissement de soins) et en redéfinissant le rôle des généralistes, spécialistes, biologistes, radiologues, infirmières, kinésithérapeutes et autres professions entourant des malades, est un des enjeux majeurs, puisqu'il devient urgent de réduire les « actes inutiles ».

Si les données sont rares, aujourd'hui ce serait près d'un quart des actes médicaux qui ne seraient pas justifiés. Une dérive préjudiciable, à la fois pour les patients, pour les médecins et pour les caisses d'Assurance-maladie. La Fondation iFRAP (fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques) propose alors de baisser à 60 % les remboursements hors série de soins approuvée par le médecin traitant afin de réaliser une économie de 100 millions la première année et jusqu'à 2,5 milliards d'euros cumulés en cinq ans.

Les 5 idées d'économies de la semaine Fondation iFRAP - Le Figaro

Le 27 mars 2014

Tous les jours, en partenariat avec le quotidien Le Figaro, la Fondation iFRAP publie une mesure d'économie chiffrée. Retrouvez donc nos "50 idées pour économiser 50 milliards d'euros" dans les pages Opinions (p. 15) du quotidien ou directement sur notre site internet en cliquant [ici](#).

1. Suppression du « supplément familial de traitement » pour les agents publics

Les allocations familiales peuvent être perçues par toutes les familles à partir du deuxième enfant, et ce qu'importent leurs revenus. Ce que beaucoup ignorent, c'est que les fonctionnaires et les agents non titulaires de la fonction publique perçoivent, en plus des allocations familiales, un « supplément familial de traitement » à partir du premier enfant à charge et proportionnel au revenu. Un calcul étonnant au moment où l'on parle de réduire le montant des allocations familiales en fonction du montant des revenus. Plafonnée à 280,83 euros par mois et pour trois enfants, cette indemnité a été dénoncée plusieurs fois par la Cour des comptes, qui a plaidé pour une réforme de ce dispositif. Et ce d'autant plus que les agents publics bénéficiaient en 2011 d'une rémunération en moyenne plus élevée de 12 % par rapport aux salariés du privé (Insee 2013). La suppression du « supplément familial de traitement » pour les agents de la fonction publique générerait une économie de 1,3 milliard d'euros.

2. Supprimer le Cese et les Ceser

Le Conseil économique et social (Cese) et ses antennes régionales (Ceser) n'ont jamais su s'intégrer dans les institutions. Déjà en 1969, le général de Gaulle voulait fusionner le Cese et le Sénat. Ces assemblées consultatives sont chargées de donner leur avis notamment sur l'élaboration des budgets régionaux et des projets de loi mais elles restent, dans la pratique, très peu écoutées. Elles sont intégralement financées sur fonds publics, les Ceser par les conseils régionaux (2,3 millions d'euros pour le Ceser Midi-Pyrénées par exemple) et le Cese par l'État (37,5 millions d'euros). Les agents du Cese ont un salaire moyen annuel net de 48 000 euros et... 62 jours de vacances par an. Le régime de retraite des anciens membres du Cese est financé à seulement 15 % par les cotisations des membres. La Cour des comptes dénonçait en 2010 un système de retraite des membres (principalement complémentaire) financé « pour l'essentiel sur fond public » et dont la dégradation de sa structure de financement « fait peser sur l'État un risque budgétaire estimé [...] à 218 millions ». Ainsi, la simple suppression du Cese et des Ceser devrait permettre une économie d'environ 100 millions d'euros par an pour l'État et les régions et ce sans compter les engagements de retraite à venir.

3. Retraites : fusionner les caisses et les régimes

L'équilibre des régimes obligatoires de retraite complémentaire repose sur deux paramètres qu'ils ne maîtrisent pas, à savoir les évolutions démographiques et la performance de l'économie française. Ces caisses sont en situation de monopole et ne peuvent se faire aucune concurrence. Résultat : les régimes obligatoires de retraite complémentaire sont nombreux à faire la même chose. Dans le secteur privé, outre l'Arrco et l'Agirc, il existe une vingtaine de caisses. Les non-titulaires de la fonction publique sont gérés par l'Ircantec. Au total, chaque retraité dépend de 4,5 caisses de retraite. Cette dispersion entraîne des frais administratifs considérables pour des montants de retraite versés souvent minimes. Sur 1,9 million de retraités de l'Ircantec, 710 000 ne touchent que 39 euros par mois. La gestion des retraites complémentaires coûte trois fois plus que celle de la Sécurité sociale. La fusion des caisses de retraite complémentaire du régime général permettrait un milliard d'économies par an. Et préparerait la fusion de tous les régimes obligatoires du public et du privé.

4. L'allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire est un dispositif dont le coût s'est révélé particulièrement dynamique ces dernières années. Entre 2011 et 2014, son évolution a été de + 25,8 % passant de 1,49 milliard d'euros à 1,9 milliard d'euros. En effet, en 2011, une famille avec 2 enfants de moins de 10 ans dont les revenus imposables ne dépassaient pas 28 271 euros pouvait prétendre à 284,97 euros par enfant ; en 2013, la même famille touchait 360,47 euros par enfant. La raison de cette explosion des dépenses est la revalorisation unilatérale opérée en 2012 de + 25 %. La première solution pour éviter l'inflation du coût de l'allocation de rentrée scolaire serait le gel des montants individuels de prestations. Cela pourrait représenter une économie d'environ 25 millions d'euros. La seconde solution serait de désindexer et de revenir à un niveau de progression spontané par rapport à

2011 (sans la bonification de 25 %). Les montants alloués seraient gelés alors à 1,54 milliard d'euros. Le gain serait de 369 millions d'euros.

5. Aide médicale d'État : réduire les prestations aux soins essentiels

Instituée en 2001 et destinée en priorité aux personnes en situation irrégulière, l'aide médicale d'État (AME) permet une couverture à 100 % des prestations de santé. L'AME se justifie pour des motifs humanitaires mais devrait se limiter aux soins urgents, comme c'est le cas dans les autres pays européens. Aux Pays-Bas et en Belgique, le dispositif en vigueur ne donne droit qu'aux soins essentiels et urgents. En France, au contraire, l'AME assure des avantages supérieurs à ceux des nationaux et des étrangers en situation régulière. Ceux-ci payent leurs cotisations et ne sont pas couverts à 100 %. De surcroît, le gouvernement Ayrault a supprimé le forfait de 30 euros introduit en 2011 par la droite. En 2013, un rapport parlementaire a souligné le coût de l'AME, qui a crû de 16,4 % en un an et atteint 818 millions d'euros. Plus de 264 000 personnes bénéficient de ce dispositif actuellement. Le rapport souligne le manque de contrôle de l'AME dont les surcoûts sont automatiquement pris en charge. Limiter l'AME aux soins essentiels et urgents permettrait de réaliser une économie de 400 millions d'euros par an.

Les 5 idées d'économies de la semaine Fondation iFRAP - Le Figaro

Le 3 avril 2014

Tous les jours, en partenariat avec le quotidien Le Figaro, la Fondation iFRAP publie une mesure d'économie chiffrée. Retrouvez donc nos "50 idées pour économiser 50 milliards d'euros" dans les pages Opinions (p. 15) du quotidien ou directement sur notre site internet en cliquant [ici](#).

1. Désindexer les retraites des fonctionnaires

Les partenaires sociaux ont annoncé le gel des retraites complémentaires du privé pour 2014, et il est probable que cela se reproduira en 2015. Ces mesures ont été prises pour résorber les déficits constatés de 1 milliard pour l'Arcco et de 1,6 milliard pour l'Agirc. Or, même si le déficit des retraites de la fonction publique d'État n'est pas connu car financé directement par le budget de l'État, on sait que le compte qui finance les retraites des fonctionnaires de l'État verse 39 milliards de pensions civiles et 9 milliards de pensions militaires, tout en ne percevant que 5 milliards de cotisations salariales. La cotisation de l'État employeur s'élève à elle seule à 36 milliards et les dépenses de pension sont en forte hausse : + 4,6 % par an depuis 1990. Une désindexation des retraites de la fonction publique d'État sur trois ans à partir de 2014 permettrait d'économiser 6 milliards d'ici à 2025.

2. Pensions de réversion : aligner les conditions du public sur le privé

La retraite de réversion est sous condition de ressources si elle relève de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse mais pas dans la fonction publique ni pour les retraites complémentaires. En outre, les taux de réversion varient de 50 % pour la fonction publique à 60 % pour les régimes complémentaires. De surcroît, les conditions liées au remariage ou à l'âge minimal requis ne sont pas les mêmes dans le public et dans le privé. Toutes ces différences contribuent à rendre illisibles nos systèmes de retraite. En 2010, à l'occasion de la réforme Woerth des retraites, un rapport du Sénat a évalué l'économie que représenterait l'alignement des conditions de la réversion de la fonction publique sur le secteur privé, notamment l'introduction d'une condition de ressources sur une partie de la réversion et l'alignement par le haut des taux de réversion. Il ressort de ce rapport que l'on pourrait économiser 500 millions d'euros par an d'ici 2020 et plus d'un milliard d'ici 2030 pour les trois fonctions publiques.

3. Encourager la mobilité dans le parc HLM

1,7 million de Français sont sur liste d'attente pour une HLM. Mais l'Insee a calculé que parmi les 20 % des ménages disposant des revenus les plus élevés, 225 000 occupaient une HLM en 2006, ce qui leur apportait une subvention implicite de 319 euros par mois. Le problème, c'est l'offre insuffisante de logements à la location, liée à une faible fluidité dans le parc existant. Celle-ci est deux fois inférieure à celle du secteur privé notamment dans les zones tendues : l'occupant d'un logement social bénéficie d'une rente à vie, due au droit au maintien dans les lieux, à peine corrigée par un supplément de loyer. Le calcul du loyer en fonction des revenus, et non plus en fonction de l'historique du logement HLM, conduira à supprimer la subvention de 319 euros à, en moyenne, 20 % des locataires de cette tranche, une économie de 170 millions par an. Le départ à terme de ces locataires du parc éviterait la construction de 100 000 HLM, correspondant à 6,7 milliards d'investissement.

4. Supprimer au moins 42 sous-préfectures

La France compte aujourd'hui 230 sous-préfectures en métropole et 8 outre-mer. Ce maillage du pays est basé sur une circonscription, l'arrondissement. Il faut toutefois préciser qu'on ne compte pas toujours une sous-préfecture par arrondissement. En 1800, la France était divisée en 371 arrondissements. En 1926, ces arrondissements ont été ramenés à 279. Mais le nombre d'arrondissements a crû ensuite par vagues successives et atteint aujourd'hui 330. Cette organisation administrative de l'État, complexe, coûte environ 250 millions d'euros par an, selon la Cour des comptes. La rationalisation des sous-préfectures est aujourd'hui du ressort de la MAP (Modernisation de l'action publique) et devrait a priori être ambitieuse. De son côté, la Fondation iFRAP évalue qu'il est possible de réduire de 28 % le nombre de sous-préfectures sans désertifier les territoires les plus isolés. Selon le scénario retenu pour réaliser un redécoupage - soit on se fonde sur la densité de la population à l'échelle du département, soit on l'apprécie à une échelle plus modeste -, de 42 à 94 sous-préfectures pourraient être supprimées. Soit une économie de 40 à 90 millions d'euros par an.

5. Mettre fin au surcoût de gestion de la Sécurité sociale

Pour la gestion de notre système de protection sociale, les frais d'administration sont de 35 milliards d'euros, soit 6,24 milliards d'euros de plus par an par rapport à l'Allemagne dont le budget social est excédentaire depuis 2004, à la suite de dix ans de réformes structurelles.

Un écart de coût qui n'est que le reflet de la complexité de notre système, qui s'est construit par sédimentation d'organisations publiques qui maillent le territoire et, souvent, doublonnent. Fusionner les caisses d'allocations familiales, les centres communaux d'action sociale avec la partie sociale des conseils généraux, mais entre elles les caisses primaires d'assurance-maladie et tout cela au niveau régional en limitant le nombre d'administrateurs de ces caisses à 10, avec une vraie politique de transparence sur l'activité et les coûts de fonctionnements annuels, devrait permettre à terme une économie évaluée entre 4 et 5 milliards d'euros par an.

Les idées d'économies de la semaine Fondation iFRAP - Le Figaro

Le 8 avril 2014

Tous les jours, en partenariat avec le quotidien Le Figaro, la Fondation iFRAP publie une mesure d'économie chiffrée. Retrouvez donc nos "50 idées pour économiser 50 milliards d'euros" dans les pages Opinions (p. 15) du quotidien ou directement sur notre site internet en cliquant [ici](#).

1. Supprimer le dispositif du 1 % artistique

Créé en 1951, le 1 % artistique a pour but de décorer les bâtiments publics et soutenir la création. Le dispositif veut que 1 % du budget prévisionnel des travaux doive servir à acheter ou commander une œuvre d'art pour décorer l'établissement (avec un plafond à 2 millions d'euros). Réservé au départ aux établissements scolaires et universitaires, le 1 % artistique a été ensuite élargi à toutes les constructions publiques et réhabilitations, et aux collectivités locales lorsqu'elles agissent pour le compte de l'État. Coût du dispositif : 4 millions par an. Pourtant, les collectivités locales, lorsqu'elles en ont les moyens, achètent spontanément des œuvres d'art pour décorer les nouvelles constructions ; les 30 000 ronds-points français sont une collection d'art contemporain à eux seuls. Supprimer le dispositif du 1 % artistique permettrait à l'État et aux collectivités d'économiser 4 millions d'euros par an.

2. Rationaliser les achats de l'État

Le SAE (service des achats de l'État) est, depuis mars 2009, le service à compétence nationale chargé de la réforme des achats de l'État. Les achats de fonctionnement de l'État s'élèvent à environ 10 milliards d'euros et les objectifs de réduction de coûts ont été à plusieurs reprises revus à la baisse.

Pour passer la vitesse supérieure, il faudrait fusionner le SAE avec France Domaine au sein, comme l'a fait récemment le gouvernement britannique, d'une agence dédiée, chargée de l'impulsion et du suivi de la politique immobilière, de la politique de ressources humaines, de communication, de la passation des marchés publics, des grands travaux et des achats de l'État. L'État peut acheter moins, mutualiser ses achats entre les ministères et anticiper le « juste besoin ».

La rationalisation des achats de l'État, avec une réduction de 5 % pour l'administration centrale et de 10 % pour les opérateurs de l'État, permettrait de réaliser 290 millions d'euros d'économies la première année et jusqu'à 4,35 milliards d'euros au bout de cinq ans.

Manuel Valls a promis depuis son arrivée à Matignon de trouver 50 milliards d'euros pour soulager les caisses de l'Etat. Il a donc proposé le 8 avril **une vaste réforme des collectivités territoriales**: Il a promis en effet une division par deux du nombre de régions au 1er janvier 2017, la suppression des conseils généraux d'ici 2021, une nouvelle carte intercommunale en 2018 et la suppression de la clause de compétence générale des collectivités. Il se dit prêt à conduire ce chantier à très haut risque, l'une des réformes de structure, gage de "notre indépendance", a-t-il déclaré lors de son discours de politique générale.

Quatre points constitueront cette réforme. Tout d'abord, le nombre des régions sera divisé par deux, pour donner à ces collectivités "la taille critique", a-t-il indiqué. Les régions disposeront ainsi de "tous les leviers", "des compétences", "pour accompagner les entreprises et encourager l'investissement local". Côté méthode, le Premier ministre a insisté pour faire confiance à l'intelligence des élus, à qui il reviendra de faire des propositions. À défaut, et après les élections régionales de mars 2015, le gouvernement proposera une loi définissant une nouvelle carte des régions établie pour le 1er janvier 2017.

En second lieu, une nouvelle carte intercommunale, fondée sur les "bassins de vie" a également été évoquée par le Premier ministre. Elle sera proposée au 1^{er} juin 2018.

Troisième point de son intervention : la clarification des compétences en supprimant la clause de compétence générale. Ainsi, **"les compétences des régions et des départements seront spécifiques et exclusives"**, a-t-il souligné.

Dernier point, Manuel Valls est prêt à engager le débat sur l'avenir des départements. Il propose la suppression des Conseils départementaux à l'horizon 2021. Tout en mesurant "l'ampleur de ce changement", le Premier ministre y voit un moyen de "répondre au sentiment d'abandon qui existe dans nos départements et territoires ruraux".

Même si certains ne voient dans cette annonce qu'un exercice de pure communication de la part du nouveau gouvernement, **CANOL note avec intérêt ces propositions**. CANOL en attendra en effet une augmentation de l'efficacité des collectivités territoriales et de l'Etat avec une réduction de leurs dépenses. CANOL sera vigilant pour vérifier le démarrage et la mise en place de ces changements, en particulier **la suppression de la clause de compétence générale, source de gabegies éhontées**.